



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

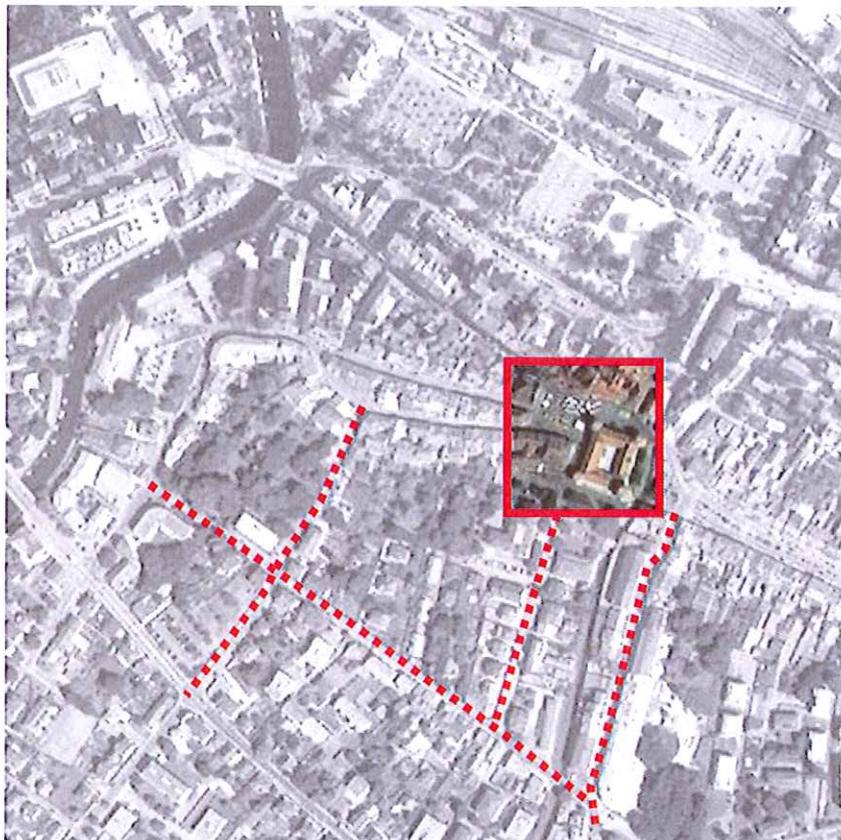
concernant

*le plan d'aménagement de la fermeture définitive de la place Pestalozzi au trafic individuel motorisé et de sa mesure d'accompagnement: « une zone 30 km/h dans le quartier Valentin-Jordils »;*

*les réponses aux oppositions suscitées par l'enquête publique;*

*la réponse à la motion du Conseiller C. Pillonel, du 6 novembre 2003, et à la motion du Conseiller S. Pittet, du 3 mai 2007*

*l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 1'670'000.- pour l'aménagement de surfaces des rues, ainsi que pour la réalisation de travaux d'infrastructures pour les réseaux eau-gaz-électricité, ainsi que les collecteurs*



A.	Projet d'aménagement et de signalisation routière	2
B.	Renouvellement des infrastructures	8
C.	Planning prévisionnel	9
D.	Oppositions	9
E.	Réponses aux motions des Conseillers C. Pillonel et S. Pittet	14
F.	Coût et financement	14
G.	Boussole 21	15

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## Préambule

La Municipalité s'est en particulier donné pour objectif de mettre en valeur le patrimoine architectural et d'accroître la qualité de vie dans la ville ancienne, à l'image des réaménagements des places de l'Ancienne-Poste et de l'Esplanade du Château.

Dans ce cadre, elle propose désormais d'entériner la fermeture de la place Pestalozzi au trafic individuel motorisé pour parachever la zone piétonne, qui s'étend progressivement depuis plus de 20 ans avec la requalification des rues du Four, du Milieu et du Lac. Cette dernière mesure permettra d'offrir un schéma de circulation clair et sécurisant aux usagers de la route tout en améliorant l'image du centre-ville.

En outre, ce projet est assorti de mesures d'accompagnement dont une « zone 30 km/h dans le quartier Valentin-Jordils » pour compléter le schéma de circulation précité. L'ensemble du dossier a été mis à l'enquête publique en décembre 2010, à la suite du préavis favorable obtenu par les autorités cantonales.

Le présent préavis vise à la validation du plan d'aménagement ainsi qu'à l'adoption des réponses aux oppositions. Il porte également sur l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 1'670'000.- pour l'équipement de la surface des rues, ainsi que pour divers travaux d'infrastructures. Finalement, il permet de répondre à deux motions déposées l'une par Monsieur le Conseiller C. Pillonel, le 6 novembre 2003 ; l'autre, par Monsieur le Conseiller S. Pittet, le 3 mai 2007.

## A. Projet d'aménagement et de signalisation routière

### LES PROCEDURES D'AMENAGEMENT ET DE SIGNALISATION

Les aménagements routiers projetés sont soumis à la procédure prescrite par la loi sur les routes (LRou). Le projet a fait l'objet d'un examen préalable du canton, qui l'a préavisé favorablement. En l'espèce la LRou renvoie à la loi sur l'aménagement du territoire (LATC) pour l'adoption du plan d'aménagement (art. 13 LRou et art. 58 LATC). Il revient ainsi au Conseil communal d'adopter le plan d'aménagement et les réponses motivées aux oppositions. Le Département approuve ensuite le plan et notifie à chaque opposant la décision communale sur son opposition, contre laquelle un recours peut être interjeté auprès Tribunal cantonal.

Parallèlement, la signalisation routière a aussi fait l'objet d'une procédure en application de la loi sur la circulation routière (art. 3 et 5 LCR) et l'ordonnance sur la circulation routière (art 107 OSR). Dans ce cadre, seul un recours motivé par les opposants peut être déposé au Tribunal cantonal. Si tel n'est pas le cas, il revient alors à l'autorité compétente, la commune d'Yverdon-les-Bains, de mettre en œuvre la signalisation.

### CONTEXTE

En 2008, la place Pestalozzi est piétonne en période estivale ainsi qu'aux fêtes de fin d'année. Le reste du temps, la circulation est autorisée à double sens entre le « Goulet du Casino » et la rue Pestalozzi.

Les rues du Lac, du Milieu et du Four sont intégralement piétonnes, à l'exception de la rue du Four, où les véhicules sont autorisés durant la journée à sens unique entre les rues des Moulins et la rue Roger-de-Guimps.

Au niveau du stationnement, il n'existe pas d'offre dans le centre historique. La situation est régie par un système de macarons à l'intention des habitants ou des pendulaires qui

exercent une activité au centre-ville. Ces derniers peuvent bénéficier d'autorisations de stationnement de longue durée dans des parkings proches du centre-ville. Les conditions de parcage sont régies par un règlement d'application adopté en vertu de des articles 23 et suiv. du règlement de Police. En outre, les livraisons s'effectuent selon les conditions de circulation suivantes : *Livraisons autorisées - Lundi au vendredi de 06h00 à 10h00 et Samedi de 06h00 à 09h00.* Dans ce cadre, la Police du Nord Vaudois délivre parfois des autorisations dérogatoires.

Enfin, l'accès aux cycles est autorisé uniquement sur la rue du Four et la place Pestalozzi.

Figure 1 : principes de circulation avant la fermeture de la Place Pestalozzi à la circulation

-  trafic à double sens
-  tronçon de rue à sens unique



*En 2007, lorsque la place Pestalozzi est ouverte à la circulation, la charge de trafic à double sens (tous véhicules confondus) est inférieure à 2'500 véhicules/jour. Les vélos représentent 20% (500 véhicules/jour) du trafic précité.*

#### ETUDE D'UNE ZONE PIETONNE AU CENTRE-VILLE

Dans le contexte précité, la signalisation regorge d'exceptions. Ces dernières poussent un grand nombre d'usagers à ne pas les respecter. Il en résulte qu'un nombre important de véhicules profitent de traverser la ville ancienne pour éviter les grands axes de circulation parfois chargés. Pour les cyclistes, il en va de même. Il est constaté une augmentation des infractions à la signalisation du centre-ville. Ils circulent dans toutes les rues. En termes de stationnement, les usagers respectent les horaires de livraison. Quelques abus sont parfois constatés.

Cette analyse met donc en évidence un travail de contrôle difficile pour la police. Autrement dit, il faudrait en permanence surveiller le secteur pour éviter ces déplacements et stationnements illicites.

Pour pallier ces problématiques croissantes, la Municipalité entame en 2009 une procédure pour légaliser définitivement l'interdiction du trafic automobile sur la place Pestalozzi et simplifier la signalisation du secteur. Elle mène des études de trafic et d'environnement pour comprendre l'impact possible de ladite interdiction et établir les mesures d'accompagnement nécessaires à ce projet. Les conclusions des études démontrent que la suppression du trafic automobile sur la place Pestalozzi :

- n'engendre pas d'impacts négatifs pour l'exploitation du réseau routier ;
- améliore l'image des lieux ;
- favorise les conditions de déplacement et le confort des modes de déplacement « doux » ;

- induit un report de trafic de 250 à 600 véhicules/jour sur les rues des Jordils et Valentin ;
- nécessite de maîtriser l'augmentation de 0,5 à 1 décibel sur les rues des Jordils, et du Valentin.

En outre, les études estiment qu'une zone 30 km/h dans le quartier Valentin-Jordils est nécessaire pour remédier aux effets du bruit et de l'augmentation de trafic induits par la fermeture permanente de la Place Pestalozzi au trafic individuel motorisé.

#### LE PROJET : UNE IMAGE DE LA VILLE ANCIENNE RENFORCEE

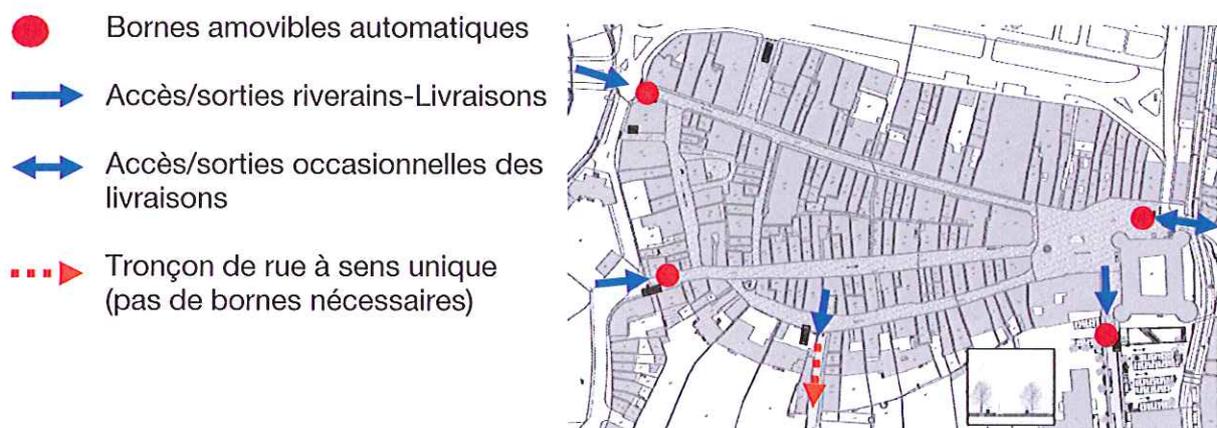
En 2010, la Municipalité met à l'enquête publique les aménagements et la signalisation liés à la fermeture de la place Pestalozzi au trafic individuel motorisé ainsi qu'un projet de zone 30 km/h. Les objectifs ainsi poursuivis sont:

- améliorer l'image du centre ville;
- augmenter la sécurité routière;
- contenir les nuisances sonores;
- offrir une égalité de traitement à l'ensemble des usagers du domaine public.

#### La fermeture de la place Pestalozzi

L'aménagement consiste à installer un contrôle d'accès au centre-ville. Il fonctionne avec une signalisation routière et des bornes automatiques amovibles. Elles sont disposées selon le schéma ci-dessous.

Figure 2 : principes de contrôle de l'accès au centre-ville



Les bornes facilitent le contrôle des entrées au centre-ville. L'accès pour les livraisons est préservé, selon l'horaire existant précité. Les ménages et les commerçants disposent des mêmes conditions d'accès qu'aujourd'hui mais gérées par cartes ou codes. Les exceptions sont gérées par la Police du Nord Vaudois. Autrement dit, les conditions existantes d'accès et de stationnement demeurent inchangées. Elles sont seulement soumises à un contrôle systématique à l'entrée. Les abus n'existeront donc plus.

La circulation des deux roues non-motorisés pourra s'effectuer librement dans tout le centre ville, sous réserve de la priorité donnée aux piétons.

#### La zone 30 km/h

Elle offre l'opportunité de requalifier un quartier sur le plan paysager et de la sécurité routière. A ce titre, la législation fédérale sur la circulation routière (art. 22a et 108 OSR) rappelle qu'il est impératif de penser une nouvelle zone 30 km/h en requalifiant l'espace rue.

Elle permet donc de répondre aux objectifs suivants :

- amélioration de la sécurité routière ;
- amélioration de l'environnement ;
- mise en adéquation des régimes de circulation avec le caractère résidentiel et paysager des quartiers.

Ces objectifs se traduisent au travers de 4 types d'aménagement :

- les portes d'entrée et de sortie de la Z30 ;
- les carrefours ;
- les éléments modérateurs de trafic liés à la sécurité des usagers ;
- l'espace paysager de la rue.

En outre, ils permettront aussi de régler :

- une signalisation disproportionnée et compliquée ;
- des vitesses inadaptées au contexte ;
- un flux important de piétons sur l'axe Gare - quartier des Chaînettes ;
- une zone de circulation cycliste à contre-sens sur la rue des Jordils, actuellement peu sécurisante ;
- un alignement d'arbres historiques sur la rue des Jordils, disparu aujourd'hui.

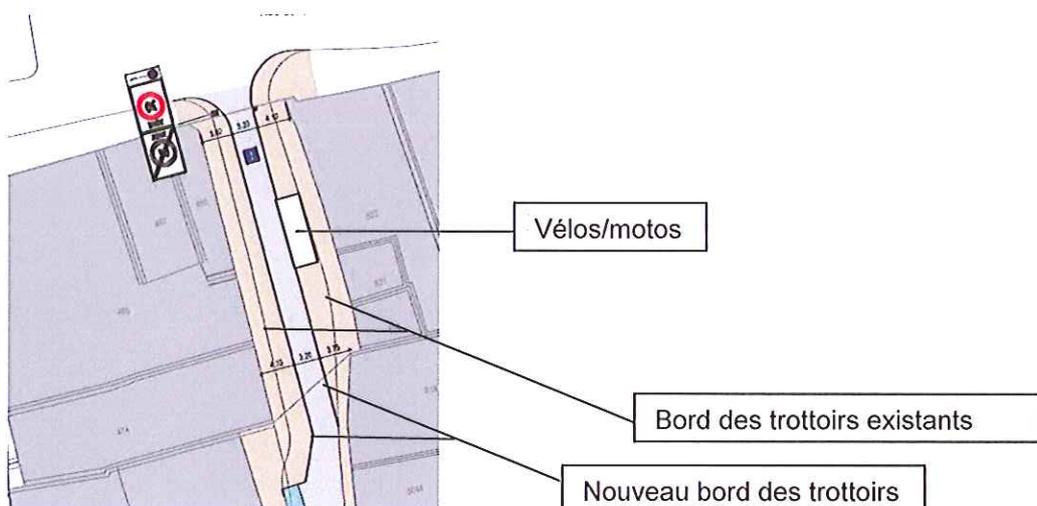
Un plan d'ensemble reprend les mesures développées. Des illustrations paysagères viennent appuyer ce plan.

## Descriptif du projet

### La porte d'entrée à la zone 30km/h

L'entrée de la rue du Valentin fait l'objet d'une refonte complète. Il est proposé d'élargir le trottoir afin d'offrir un nouvel espace sécurisé pour les piétons. Ce trottoir est prolongé jusqu'à la rue des Philosophes. L'axe de la rue est déplacé conformément à l'étude acoustique présente dans le dossier de la fermeture de la place Pestalozzi. Elle offrira un espace convivial notamment pour les terrasses des cafés. Le stationnement deux-roues trouve une place adaptée.

Figure 3 : Porte d'entrée de la zone 30 à la Rue du Valentin (depuis la rue de la Plaine)



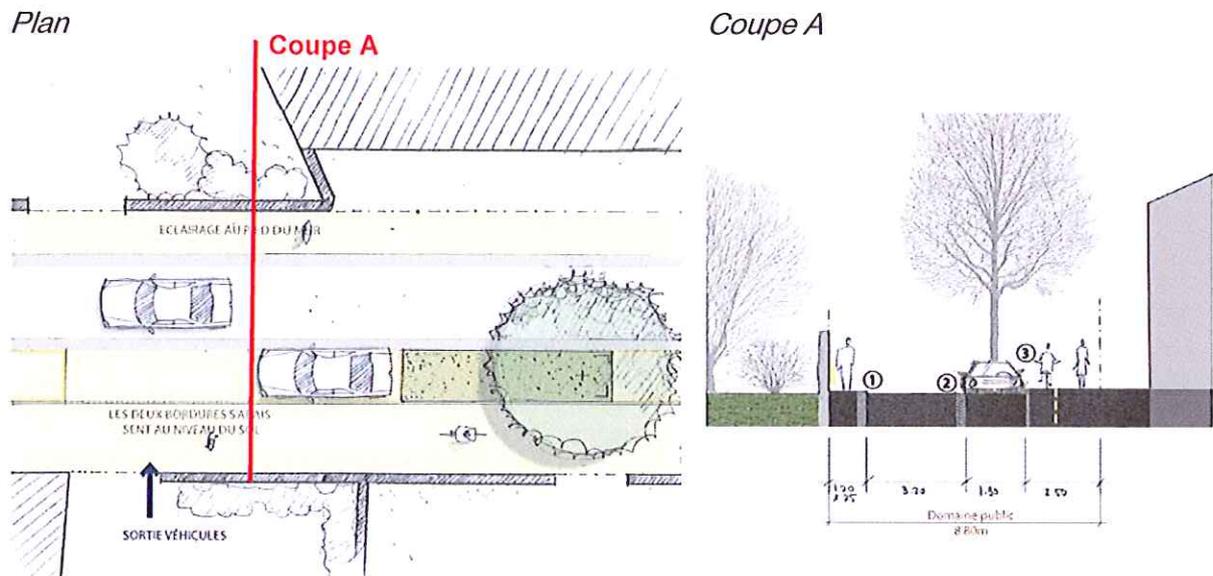
### Les carrefours

Il s'agit de réinstaurer la priorité de droite tout en qualifiant l'espace rue. Cette mesure permet de modérer fortement les vitesses pratiquées.

## L'espace rue

La rue des Jordils est remise en état. Le gabarit de la route est adapté pour obtenir un effet modérateur de la vitesse. La sécurité des cyclistes à contre-sens est assurée. Ces derniers partagent un trottoir avec les piétons. Enfin, la rue retrouve un caractère historique avec la plantation de nouveaux arbres et un abaissement des bordures de trottoir.

Figure 4 : Principe d'aménagement de la rue des Jordils

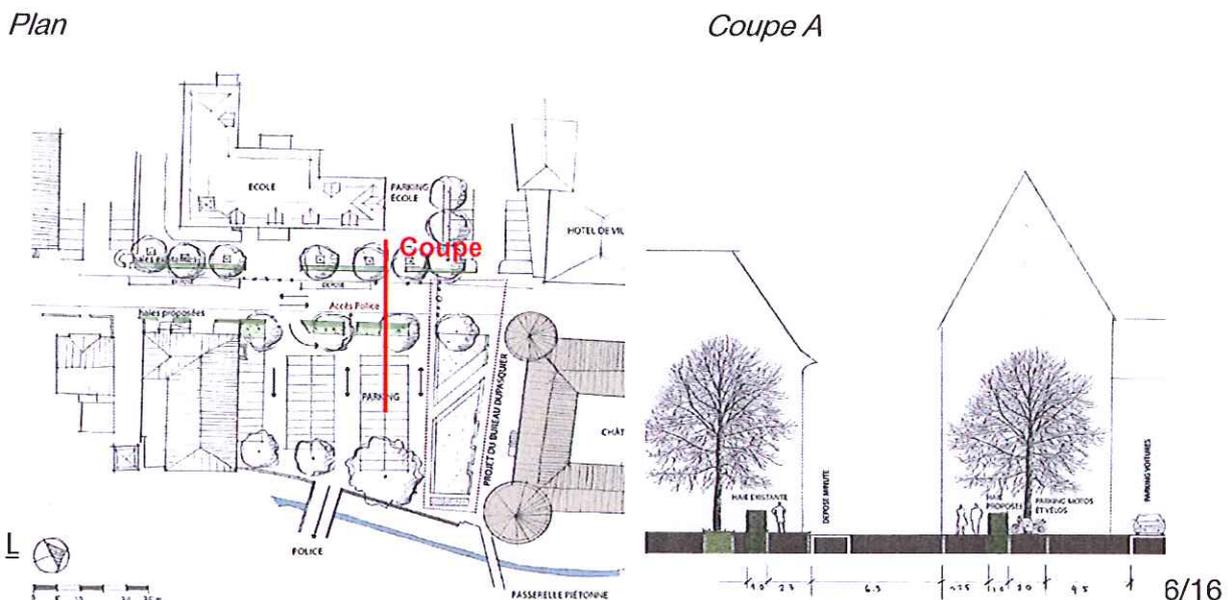


## La place Sud du Château

Un demi-tour est proposé pour éviter les conflits entre les usagers. La bande centrale autour de laquelle les véhicules tournent, intègre des places pour les containers ainsi que des places motos. La limite entre les usagers motorisés et non motorisés est clairement définie au droit de la fermeture de la place Pestalozzi. La perspective depuis la rue Pestalozzi sur le château est garantie avec des aménagements subtils, tels que la continuité de haies basses séparant l'espace rue du parking.

Cet aménagement sera finalisé en accord avec la Police du Nord Vaudois. En effet, la sortie des véhicules de secours devra faire l'objet d'une analyse en termes de visibilité et de gestion de trafic avec les véhicules privés faisant le demi-tour.

Figure 5 : Principe d'aménagement de la rue Pestalozzi au droit du parking



L'étude établit un bilan du stationnement. L'offre reste identique à la situation actuelle sur l'ensemble des rues du secteur, à savoir 150 places de parc. La gestion du stationnement du secteur est intégrée dans le futur plan directeur du stationnement, qui vise à offrir la bonne durée de la place au bon endroit. Ce dernier fera l'objet d'une communication au conseil communal en septembre 2013.

### Communication

Avant les travaux, le projet fera l'objet d'une communication au public, afin qu'il puisse se préparer aux changements et aux travaux. Une signalisation spécifique sera disposée à l'entrée de la ville ancienne durant et après les travaux.

### ARCHEOLOGIE

Le projet se situe en zone archéologique, à proximité du Castrum et sur une ancienne voie romaine. Lors des plus récents chantiers ouverts sur l'axe de la rue des Jordils, les archéologues mandatés par le Service cantonal responsable ont suivi chaque étape de fouille et mis à jour un nombre non négligeable de vestiges de petite taille (brisures de vaisselle, traces de pieux). La probabilité de faire une découverte intéressante est réelle, et les archéologues ne manqueront pas l'occasion de s'intéresser à ce chantier.

Un modeste montant est réservé à cet effet dans le tableau des coûts. Si d'aventure des découvertes faites en cours de chantier devaient avoir des répercussions importantes sur le devis des travaux, un rapport urgent serait immédiatement adressé à la Municipalité pour l'informer et solliciter un crédit complémentaire. Toutefois, considérant que la rue des Jordils a déjà fait l'objet d'importants travaux par le passé, la découverte d'un objet de taille et d'importance remarquables serait un événement inattendu.

L'Archéologie cantonale est avertie de ce projet et doit délivrer une autorisation de procéder aux travaux.

## **B. Renouvellement des infrastructures**

### REHABILITATION PAR GAINAGE DU COLLECTEUR UNITAIRE DE LA RUE DES JORDILS

Les aménagements de surface relativement conséquents prévus sur la rue des Jordils (tronçon Roger-de-Guimps / Pestalozzi) ont conduit à une évaluation, par inspection caméra, de l'état du collecteur unitaire existant dans cette rue, datant des années 1970. Bien que ne présentant actuellement pas de gros problèmes structurels, les parois en béton sont fortement usées (porosité et légère fissuration) et nécessitent une réhabilitation par gainage afin de redonner à moindre coût (sans fouille ni intervention ponctuelle de génie civil) une seconde durée de vie à ce réseau.

Le projet prévoit donc un gainage en fibre de verre renforcé à durcissement aux UV de 130 mètres linéaires de tuyaux en béton de diamètres de 350mm et de 155 mètres linéaires de diamètre de 400mm, tronçon de chambre à chambre, soit un total de 285 mètres linéaires de réhabilitation, tronçon Roger-de-Guimps / canal Oriental. Cette intervention se réalisera une fois les travaux de réaménagement de la rue terminés afin de pouvoir tenir compte des nouveaux branchements relatifs aux nouvelles positions des grilles de route. A relever, que cette réhabilitation nécessitera un grand nombre d'heures de robotique (préparation et réouverture des branchements) en raison de la pléthore de branchements existants ou projetés dans cette rue.

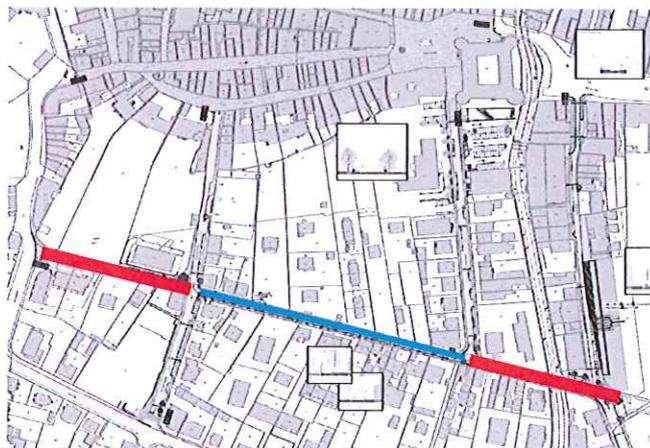
Le montant total estimé de ces travaux est le suivant:

Curage, robotique, gaine et contrôle de qualité : Fr. 150'000.- soit ~Fr. 525.-/m.

Les autres travaux sont prévus dans le cadre des réfections inscrites dans le préavis PR12.39PR concernant *une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'938'000.- pour la réalisation de travaux d'infrastructures à la rue des Jordils.*

Figure 6 : Travaux de gainage du collecteur unitaire

- Travaux gainage collecteur
- Travaux PR12.39PR



#### RESEAUX D'EAU ET DE GAZ

Le réseau d'eau existant demeure, avec quelques travaux de maintenance. Le réseau de gaz reste également en l'état.

#### RESEAUX ELECTRIQUE ET DE FIBRE OPTIQUE

Actuellement, il n'est pas prévu de travaux spécifiques pour ces objets.

### C. Planning prévisionnel

Octobre 2013	Approbation du crédit par le Conseil communal
Octobre-Novembre	Adoption du plan par le Département
Décembre 2013	Appel d'offres des bornes amovibles automatiques
Février 2014	Mise en chantier
Novembre 2014	Fin des travaux d'infrastructures et des aménagements
Mars 2015	Application de la couche définitive de surface en asphalte

Au demeurant, la majorité des adjudications et appels d'offres liés aux travaux de génie civil et paysagers ont été réalisés avec la mise à l'enquête publique. Les prix sont exprimés sous réserve de l'acceptation du crédit d'ouvrage.

Une coordination interne aux services de la ville a permis de synchroniser les phases de travaux en lien avec les infrastructures à réaliser dans le secteur de la rue des Jordils et les aménagements de surface. Le préavis PR12.30PR concernant « *une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'938'000.- pour la réalisation de travaux d'infrastructures à la rue des Jordils* », adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 13 décembre 2012, décrit ces démarches.

## D. Oppositions

Le secteur du centre-ville historique compte plus de 250 entreprises et 450 ménages. Dans le périmètre de la zone 30, le recensement indique plus de 50 entreprises et 500 ménages. Le projet a suscité 10 oppositions et 3 observations. Les problématiques soulevées sont retranscrites ci-dessous avec les réponses y relatives.

### 1) UNE OPPOSITION DE COSIGNATAIRES

L'opposition comprend 88 signataires, issus de ménages ou d'entreprises. Elle porte sur les éléments suivants :

[...]

#### Rue Pestalozzi-Parking du Château

- ✓ la suppression de 8 places de parc payantes au parking du château ;
- ✓ un emplacement non approprié du container et de la benne à verre sur le parking [...] d'où un risque potentiel pour les écoliers ;
- ✓ la création de places de parc en slalom sur la rue Pestalozzi : cette mesure est considérée comme dangereuse lors des sorties en urgence des véhicules de police. En cas de neige sur la chaussée, le parcage sera totalement anarchique, de plus la voirie rencontrera très certainement des difficultés pour le déneigement. L'accès sur l'arrière des propriétés privées manquera de visibilité et demandera une attention particulière lors des manœuvres de véhicules, actuellement cela demande déjà beaucoup d'attention du fait de la présence d'enfants en nombre sur les trottoirs.
- ✓ création en surnombre de places minutes (3 en tout), qui serviront pour le dépôt des écoliers ;
- ✓ suppression du passage piéton à proximité du Collège Pestalozzi, [...], il nous semble opportun que l'actuel passage soit conservé, car il en va de la sécurité des écoliers ;
- ✓ 21 places de parc ont déjà été supprimées dans le cadre de l'aménagement de la place en bordure sud du château, et il ne nous paraît vraiment pas opportun et utile d'en supprimer davantage.

#### Place Pestalozzi et centre-ville historique

- ✓ Fermeture totale du centre-ville par la mise en place de bornes, opération beaucoup trop restrictive pour les commerçants ainsi que pour les habitants du centre-ville historique. [...] il faudra demander une autorisation d'accès qui sera payante. Cette mesure entraînera très certainement la fin du centre-ville et de ses commerces et le déménagement de grandes enseignes en zones périphériques.
- ✓ Suppression de l'interdiction de circuler aux cyclistes et introduction de la priorité aux piétons : cette mesure est fortement risquée pour les piétons [...].
- ✓ Difficulté pour les personnes habitants le centre-ville qui recourent à des services publics ou privés, tels que taxi, livraisons [...].

#### Rue du Valentin

- ✓ suppression [...] de 2 places de parc au début de la rue ainsi que l'emplacement pour vélos et motos.
- ✓ surcharge de trafic sur cette rue qui sera densifiée avec la nouvelle construction en cours (accès parking souterrain).

[...]

Les cosignataires demandent de :

- ✓ connaître l'intégralité de l'étude d'impact depuis la fermeture de la place Pestalozzi ainsi que le report du trafic dans les rues adjacentes, en particulier dans la rue des Remparts surchargée depuis la fermeture de la place Pestalozzi ;
- ✓ connaître le nombre exact de places de parc actuelles et celui du futur ;
- ✓ que ce projet de mise à l'enquête ne soit pas mis en œuvre tant qu'un parking souterrain digne de ce nom ait vu le jour (par exemple sur la Place d'Armes) ;
- ✓ savoir si la Municipalité a étudié d'autres projets en s'inspirant du modèle du centre-ville de Sion (zone 20, priorités aux piétons tout en permettant l'accès en tout temps aux véhicules devant se rendre au centre ville).

[...]

*REPONSES DE LA MUNICIPALITE*

*L'offre en stationnement était de 150 places avant la mise à l'enquête de la zone 30km/h. Ce chiffre comprenait déjà la suppression de 21 places de parc résultant de la réalisation de la place sud du Château, qui n'avait suscité aucune opposition. Le projet de la zone 30km/h prévoyait encore la suppression de 7 places de parc, portant ainsi le total à 143 places. Or, en 2012, la Gendarmerie cantonale quitte la rue du Valentin pour le Centre St-Roch, restituant ainsi 8 places de stationnement au public. En conséquence, l'offre en stationnement de ce secteur est identique à la situation antérieure à la mise à l'enquête de la zone 30km/h. Autrement dit, aucune place n'est supprimée : certaines seront localisées différemment dans le quartier.*

*Le marquage du stationnement est indicatif sur les plans de la mise à l'enquête publique. Il fera l'objet d'un plan d'exécution. Au demeurant, la configuration du stationnement "en slalom" décrit par l'opposante, est un outil de modération de la vitesse simple et peu coûteux. Il présente l'avantage de pouvoir être ajusté selon les besoins.*

*Les places de "dépose minute" sont nécessaires pour garantir la sécurité des écoliers et pour éviter que des parents utilisent des places nécessaires à l'activité du centre-ville aux heures de pointe. Elles assurent une meilleure cohabitation entre les parents venant uniquement déposer les enfants et les autres usagers de la route. Bien entendu, il faut éviter la prolifération de ce genre de dispositif lorsque cela est possible. L'idéal serait que les enfants se rendent à l'école à pied ou à vélo.*

*Les passages piétons sont en principe supprimés dans les zones 30 km/h conformément aux lois applicables aux zones 30km/h. Ils seront donc supprimés à l'exception de celui situé au carrefour de la rue Pestalozzi et de la rue des Jordils.*

*La mise en œuvre de bornes automatiques permet une meilleure égalité de traitement entre les usagers du centre ville. En termes d'horaire ou de demande de dérogation, la pratique ne sera pas différente de celle d'aujourd'hui. Les bornes automatiques sont des dispositifs souples d'utilisation avec des cartes, codes et interphones reliés à la police en cas de nécessité. Les taxis et les services d'urgence auront un accès en fonction de leur besoin. Au surplus, la procédure de mise à l'enquête de la signalisation en lien avec les bornes ou la gestion du centre ville n'a suscité aucun recours au Tribunal cantonal.*

*La gestion de la circulation des cyclistes au centre ville est actuellement inadaptée. La signalisation donnera la priorité aux piétons, les cyclistes seront autorisés.*

*Le stationnement de la rue du Valentin n'est pas supprimé mais réparti différemment comme décrit ci-dessus. Les places deux-roues seront aménagées au droit de l'entrée de la rue du Valentin, coté rue de la Plaine.*

*Au demeurant, les études de circulation étaient consultables lors de la mise à l'enquête.*

## 2. DEUX OPPOSITIONS SIMILAIRES A LA RUE PESTALOZZI 5 ET 6

Deux opposants soulèvent la question du marquage du stationnement sur la rue Pestalozzi et des passages piétons :

- a. [...] le stationnement sur la rue Pestalozzi se verrait changer de côté par rapport à la situation actuelle. [...] ce nouveau balisage sera certainement une contrainte pour l'accès à notre propriété. [...] en inversant de côté le stationnement, nous restons persuadés que lors de livraisons par camion, etc., il y aura certainement des problèmes de circulation et d'attente. [...] nous relevons que le passage pour piétons devant le collège et la salle de sports serait supprimé, ce que nous ne comprenons pas. [...]
- b. [...] le stationnement sur la rue Pestalozzi se verrait changer de côté par rapport à la situation actuelle. [...] ce nouveau balisage attendu qu'il ne serait plus possible à tous genres de véhicules (voitures, personnes à mobilité réduite, etc.) d'accéder depuis l'abaissement du trottoir côté Plaine à la rampe et l'entrée de la Maison de Paroisse. D'autre part, il nous semble que ce changement radical sera plus une contrainte pour les différents propriétaires riverains. [...]

### REPONSES

*Le marquage n'est pas l'objet de l'enquête publique. Il sera intégré dans un plan d'exécution à cet effet. Le marquage des passages piétons trouve son explication dans l'opposition 1 ci-avant.*

## 3. DEUX OPPOSITIONS SIMILAIRES A LA RUE VALENTIN 40 ET 42

Pour deux opposants, il y a lieu de traiter des cessions au domaine public avant de réaliser la zone 30 km/h.

- a. [...] la propriété [...] comprend un trottoir de 30m<sup>2</sup>. [...] celui-ci se trouverait englobé dans la nouvelle infrastructure. [...] il y a lieu de traiter ce cas avant toute réalisation. [...] il serait d'autre part intéressant de connaître l'impact en relation avec le trafic, car si la zone du centre-ville est fermée à toute la circulation, nous restons persuadés qu'il y aura une réelle augmentation du trafic depuis la Plaine en direction des Jordils-Philosophes, soit par la rue du Valentin. [...] la future construction d'un immeuble de 60 logements dans cette même rue est à prendre en considération. [...] le stationnement des 2 roues, où celui-ci se situera-t-il dans la rue du Valentin, car il est primordial que cette zone demeure en regard du grand nombre d'utilisateurs et des commerces à proximité [...].
- b. [...] la propriété [...] comprend un trottoir de 43m<sup>2</sup>. [...] celui-ci se trouverait englobé dans la nouvelle infrastructure. [...] il y aura lieu de traiter ce cas avant toute réalisation. [...] il serait très intéressant de connaître l'impact en relation avec le trafic, car si la zone du centre-ville est fermée à toute la circulation, nous restons persuadés qu'il y aura une réelle augmentation de trafic depuis la Plaine en direction des Jordils-Philosophes, soit par la rue du Valentin. [...] la future construction d'un immeuble de 60 logements dans cette même rue est à prendre en considération. A ce sujet, nous relevons également que face à la sortie du parking de l'immeuble Valentin 42, de futurs lieux de stationnement sont prévus soit où se trouvera l'accès au parking du nouvel immeuble en cours de réalisation, ce que nous ne comprenons pas.

*REPONSES*

*Le projet n'a pas d'impact sur les propriétés privées. Il peut se réaliser sans tenir compte de l'opposition. Cependant, les négociations de cession au domaine public sont en cours. Il est proposé un rachat des parcelles à Fr. 150.-/m<sup>2</sup>. Une convention permettrait de conserver les droits acquis en matière de surface constructible. Cette convention sera finalisée avant la délivrance du permis de construire.*

*La question du stationnement est réglée dans la réponse à l'opposition 1. Le projet d'immeuble en construction est coordonné avec la mise en place de la zone 30 km/h. Le stationnement décrit est actuellement existant, il est simplement placé en adéquation avec les différents projets.*

## 4. UNE OPPOSITION A LA RUE VALENTIN 42

[...]

La limitation à 30km/h est à mon avis positive, mais ne règle pas la circulation des piétons ou des cyclistes. Un tracé de piste cyclable doit être envisagé afin d'éviter un conflit piétons / cycliste. Je vous fais part de mon opposition pour les points suivants :

- ✓ Je m'oppose à la fermeture du trafic par la place Pestalozzi
- ✓ Je demande qu'un tracé de piste cyclable soit bien défini
- ✓ L'aménagement des trottoirs Valentin 40/42, propriété du domaine privé, ne doit pas être englobé dans le projet sans un arrangement clair avec les propriétaires.
- ✓ La distance de 14m entre les bâtiments Valentin 42 et celui situé sur la parcelle n° 2174 n'est pas respectée, contrairement à l'engagement pris par les constructeurs lors de l'audience du 27 août 2007. [...]

*REPONSES*

*La signalisation en lien avec la fermeture de la place n'a pas fait l'objet de recours au sens de la procédure sur la signalisation routière décrite dans le chapitre sur la procédure.*

*Dans une zone 30 km/h les marquages sont supprimés. Une piste cyclable nécessite la réalisation de voies de circulation pour les cyclistes en site propre. Le principe d'une zone 30km/h est le partage de l'espace, les véhicules circulant à même vitesse réduite, le danger est fortement réduit. Les aménagements ou marquages pour les cycles sont inutiles.*

*La problématique des propriétés privées est réglée ci-dessus.*

*La problématique entre propriétaires privés de la rue du Valentin ressort du droit privé. Nous pouvons tout au plus suggérer au propriétaire de mandater un géomètre pour contrôler la teneur de ses dires.*

## 5. UNE OPPOSITION A LA RUE DU FOUR 15

[...]

Nous tenons à vous rendre attentifs qu'une grande majorité de nos clients sont des personnes avec un handicap et que, pour cette raison, elles doivent parvenir jusqu'à l'entrée du magasin avec un véhicule. La fermeture de cette rue aurait des conséquences dramatiques pour notre entreprise avec une perte du chiffre d'une telle importance que nous devrions envisager la fermeture et le déménagement immédiat de nos locaux. La rue du Four qui est déjà la moins fréquentée des rues centrales perdrait [...] le seul magasin et atelier orthopédique présent au centre-ville. [...] nous devons avoir une position claire et rapide sur le sujet au vu des implications que cette décision représente. [...]

*REPONSES*

*Les conditions d'accès au centre-ville demeurent inchangées par rapport à la situation actuelle. Si l'accès au commerce nécessite des conditions particulières, elles seront à régler ultérieurement avec la police du commerce, qui étudiera les autorisations spéciales nécessaires.*

## 6. UNE OPPOSITION A LA RUE DU FOUR 7

[...]

Je m'oppose notamment à la fermeture matérielle prévue à l'est et au sud de la place Pestalozzi, ainsi qu'à l'ouest de la rue du Milieu, quand bien même il serait envisagé d'y installer des bornes amovibles, ou système analogue pouvant s'ouvrir pour les ayants-droit. Il ne suffit pas, comme jusqu'ici de tolérer l'accès des fournisseurs motorisés jusqu'à 10h00 : il faut aussi étendre cette faculté aux clients des commerces. Sans parler des ambulances [...], l'accès devrait être assuré et aisé, en tout temps, aux taxis, véhicules des commerçants, des habitants et de leurs proches, ainsi qu'à des maîtres d'état appelés en urgence. Ces demandes légitimes sont difficilement compatibles avec un barrage physique des accès au centre-ville, fût-il même amovible. Elles ne peuvent se concilier avec une fermeture totale du trajet rue des Casernes-Rogers-de-Guimps, seul accès possible à la rue du Four. [...]

*REPONSES*

*Les conditions d'accès au centre-ville n'ont pas fait l'objet de recours selon la loi sur la circulation routière. Quant à la pose de bornes, elle permet une meilleure gestion du centre-ville. Pour l'accès à la rue Rogers-de-Guimps, il est contrôlé pour quelques ménages certes, mais ces derniers disposeront d'un droit d'accès illimité comme à ce jour.*

## 7. UNE OPPOSITION A LA RUE DU MIDI

[...]

Je suggère que la circulation soit rétablie (sauf pour les camions, excepté la voirie et les autres services d'urgence), dans les 2 sens à la rue des Jordils. Cela permettra :

- ✓ de faire circuler les cyclistes chaque fois dans le sens des voitures. Donc pas de collision possible avec le trafic venant dans le sens inverse.
- ✓ diminution du parcours que doivent faire obligatoirement à chaque voyage, à cause du sens unique, les bordiers et des loueurs de places de parc du N°51.
- ✓ la suppression des places de parcage actuelles, soit une meilleure visibilité.
- ✓ suppression des coins de verdure et simplification de l'aménagement en général de la rue d'où une économie substantielle des coûts.

[...] il n'est pas acceptable pour la qualité de vie des riverains de la rue du Midi (rue qui est déjà maintenant à saturation) soit victime à la fois [...] :

- ✓ du trafic supplémentaire crée par la déviation par le chemin de la Sallaz du chantier du Pont CFF à la sortie de l'avenue des Bains et ;
- ✓ du chantier de l'aménagement de la rue des Jordils.

*REPONSES*

*La rue des Jordils présente un profil étroit. La proposition augmenterait le trafic et son lot de nuisances dans la rue. Dès lors, le projet présenté est une alternative crédible qui permet de sécuriser les cyclistes à contre sens tout en garantissant le stationnement et la sécurité routière. Enfin, une zone 30 ne se fait pas uniquement sur un projet routier. Il a pour but d'améliorer l'image de la rue. Ce point est concrétisé par des aménagements paysagers.*

*Les travaux routiers entraînent des contraintes pour les habitants et usagers de la route. Cependant, tout est mis en œuvre pour en limiter la durée et les nuisances. Une communication à la population sera établie pour faciliter les déplacements durant le chantier.*

## 8. REMARQUES DIVERSES

Trois remarques ont en outre été formulées. Il s'agit d'une demande de l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés (Avacah), d'une remarque concernant l'abaissement d'un trottoir et d'une demande de la pose d'une barrière au n° 21 de la rue du Valentin. Les recommandations de l'Avacah sont prises en considération, de même que les deux observations. Dans ce sens, les deux dernières sont déjà réalisées.

## E. Réponses aux motions des Conseillers C. Pillonel et S. Pittet

Le 6 novembre 2003, le Conseiller C. Pillonel faisait adopter une motion « Redonnons vie au Château ». [...] Celui-ci (le château) est actuellement étouffé de tous les côtés, soit par la circulation passant sur la place Pestalozzi, soit par deux parkings qui en obstruent la vision ». Il était donc demandé « de couper la circulation ordinaire le long du Château sur la place Pestalozzi ».

Le 3 mai 2007, le Conseiller Sylvain Pittet faisait adopter une motion « Pour une place Pestalozzi piétonne », « demandant à la Municipalité de fermer la place Pestalozzi à la circulation automobile non plus uniquement en été, mais sur l'ensemble de l'année. »

La Municipalité vous invite à considérer que le présent projet répond totalement à ces deux motions, pour les raisons exposées tout au long de ce préavis et sur lesquelles nous ne reviendrons pas.

## F. Coût et financement

Le plan des investissements prévoit Fr. 1'000'000.- pour les travaux de la zone 30. Toutefois, ce dernier n'intègre pas la mise en œuvre des bornes nécessaires à la gestion du centre ville. Le montant est donc ajouté à cet effet. De même, des travaux de chemisage du collecteur décrit ci-avant, étaient inscrits au plan des investissements sous un autre chapitre. Ce montant est repris dans le présent préavis.

Le coût des travaux est de Fr. 1'670'000.- Il est réparti comme suit:

Descriptif	Montant TTC	Totaux TTC
Travaux		
Génie civil	840'000	
Renouvellement des infrastructures (gainages STE)	150'000	
Aménagement paysager	80'000	1'070'000
Bornes amovibles (4 pièces)	300'000	
Matériel de gestion des bornes (informatique, communications pour 4 pièces)	60'000	
Marquage et signalisations	30'000	390'000
Honoraires	95'000	
Taxes administratives	15'000	

Intérêts intercalaires	25'000	
Divers et imprévus (5%)	75'000	210'000
<b>TOTAL</b>		<b>1'670'000</b>

L'investissement sera amorti en trente ans au plus. Les charges annuelles seront de Fr. 103'900.- et comprendront les tranches annuelles d'amortissement de Fr. 50'700.-, les frais d'intérêt variable sur le capital investi, de Fr. 19'800.- en moyenne et les frais d'entretien de Fr 33'400.-.

## G. Boussole 21

Le projet présenté à fait l'objet d'une mise à l'enquête publique préalablement à l'introduction de la Boussole 21. Celle-ci n'a donc pas été réalisée car elle ne permettrait plus de faire évoluer le projet. Il n'en reste pas moins que le projet s'inscrit dans les objectifs du développement durable.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: Le plan d'aménagement de la fermeture de la place Pestalozzi et de sa mesure d'accompagnement: une zone 30 dans le quartier Valentin-Jordils, est adopté.
- Article 2: Les réponses aux oppositions suscitées par l'enquête publique sur l'aménagement sont adoptées.
- Article 3: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux prévus par le projet cité à l'article 1.
- Article 4: Un crédit d'investissement de Fr. 1'670'000 lui est accordé à cet effet ;
- Article 5: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 1320 « Pestalozzi – zone30 Valentin-Jordils » et au compte no 1423 « Collecteur-rue des Jordils » et amortie de la manière suivante :
- a) Fr. 150'000.- par prélèvement sur le fonds d'épuration des eaux ;
  - b) Fr. 1'520'000.- (superstructure/chaussée) seront amortis sur une durée de 30 ans au plus ;

Article 6 : La réponse de la Municipalité à la motion de Monsieur le Conseiller C. Pillonel adoptée le 6 novembre 2003 demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité d'améliorer l'esthétique de cette partie du Centre-ville (bords du Château, côté rue de la Plaine, spécialement) et de créer un espace convivial vert ou arborisé dans cette partie de façon à ce que les gens aient du plaisir à venir non seulement du côté de la place, mais aussi de l'autre côté du Château qui est certainement la façade la plus agréable à regarder, est acceptée ;

Article 7 : La réponse de la Municipalité à la motion de Monsieur le Conseiller S. Pittet, adoptée le 3 mai 2007 demandant à la Municipalité de fermer la place Pestalozzi à la circulation automobile non plus uniquement en été mais sur l'ensemble de l'année, le trafic passant par la place devant emprunter des itinéraires alternatifs, est acceptée.

## AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La Secrétaire



S. Lacoste

Délégués de la Municipalité : M. D. von Siebenthal, syndic ; Mme Marianne Savary, municipale du dicastère de l'urbanisme et des bâtiments

Annexes : - *plan d'aménagement (annexe 1)*  
- *projet de construction (annexe 2)*  
- *bilan stationnement (annexe 3)*  
- *oppositions (annexe 4)*  
- *motions (annexe 5)*